

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2001)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Autor: Nuspliger, Kurt / Krähenbühl, Renato / Schwob, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Chancelier: Kurt Nuspliger
Vice-chancelier: Renato Krähenbühl
Vice-chancelier: Michel Schwob

2.1 Les priorités de l'exercice

En sa qualité d'état-major du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, la Chancellerie d'Etat a organisé les cinq sessions du Grand Conseil et les 50 séances du Conseil-exécutif, dont 10 séances doubles (séance ordinaire et séance de réflexion).

Les activités ont été particulièrement intenses dans le domaine de la politique jurassienne. L'accent a été mis en particulier sur le travail de préparation du futur statut particulier du Jura bernois et la situation du district de Bienne, ainsi que sur le dialogue interjurassien (résolutions de l'Assemblée interjurassienne, notamment la résolution n° 44 qui porte sur l'avenir institutionnel de la région, et institutions communes).

La Chancellerie d'Etat a entrepris les travaux concernant la mise en œuvre du projet NOG 2000. Une séance d'information d'une journée, organisée au printemps, a permis à l'ensemble du personnel de se familiariser avec l'esprit de la nouvelle gestion publique ainsi qu'avec les objectifs du Conseil-exécutif et de la Chancellerie d'Etat. Du printemps à l'automne, chaque office s'est attelé à la définition des groupes de produits et des produits; le Conseil-exécutif en a pris connaissance, en décembre, avec les produits et groupes de produits des autres Directions de la seconde étape. Les offices de la Chancellerie d'Etat, après avoir suivi un nouveau cours de formation, ont ensuite entrepris de travailler sur les objectifs d'effet, les objectifs de prestation et les indicateurs. Le calendrier des opérations est respecté.

Il importe de signaler que, pour une unité de la taille de la Chancellerie d'Etat, la mobilisation des ressources par le projet NOG est très importante.

Le Service de coordination des relations extérieures et de l'intégration européenne soutient le Conseil-exécutif dans la conduite stratégique et politique de ses relations extérieures bilatérales et multilatérales (cantons, Confédération, activités transfrontalières et intégration européenne). Il consacre également une part essentielle de son travail à l'assistance de la Députation bernoise aux Chambres fédérales.

En ce qui concerne la planification politique, la Chancellerie d'Etat a participé aux travaux relatifs à la planification politique dans le cadre du projet NOG 2000 et elle a lancé la procédure relative au programme de législature 2003–2006.

L'introduction de la nouvelle gestion publique (NOG 2000) va révaloriser la planification politique générale. Il est par conséquent indispensable que la Chancellerie d'Etat renforce ses activités et ses effectifs dans ce secteur. Une exigence que la Commission de gestion (CG) avait formulée dès 1996, à l'occasion de la réforme de la planification politique. Mais cette exigence est restée lettre morte jusqu'à maintenant.

Depuis le milieu de l'année 2000, le Recueil systématique des lois bernoises est à disposition sur Internet (www.be.ch/belex). Les mises à jour se font régulièrement, tous les mois, sans que cela ait d'effet négatif sur les délais de publication sous forme imprimée.

Les travaux d'organisation des festivités prévues pour l'an 2003 à l'occasion du 650^e anniversaire de l'entrée du canton de Berne dans la Confédération se sont poursuivis. La manifestation officielle aura lieu le 13 mars 2003.

Le développement des capacités d'entreposage des Archives de l'Etat, annoncé dans le précédent rapport de gestion, a débuté comme prévu en janvier pour s'achever en milieu d'année. L'installation de nouveaux rayonnages compacts a permis de constituer des réserves d'entreposage pour les cinq à sept prochaines

années. Le système d'extinction au halon, installé à l'époque pour protéger les archives historiques du feu, a été remplacé par un dispositif fonctionnant à l'azote, conforme à la nouvelle législation fédérale. La salle de lecture n'a jamais fermé ses portes pendant toute la durée des travaux.

La politique de communication des autorités et de l'administration vis-à-vis de la population et d'autres publics spécifiques revêt une grande importance dans notre société de l'information. En 2001, les priorités sont allées à la réalisation de la nouvelle conception de la politique gouvernementale en matière de communication (consolidation de la première étape), à Internet (préparation et mise en ligne du nouveau portail cantonal) et à l'application de la nouvelle conception de la communication interne (avec la réalisation notamment d'un nouveau magazine du personnel). L'information des médias a de nouveau constitué l'élément principal des activités de communication. L'évaluation de la première étape du développement de l'Office d'information et le rapport du Conseil économique ont montré qu'il restait des lacunes dans les domaines du conseil en communication, d'Internet et des relations publiques. La prochaine étape consistera à optimiser les possibilités de communication du canton.

Dans son rapport, le Conseil économique a formulé quatre recommandations pour la communication du canton. Il propose de définir une stratégie globale en matière de communication, d'optimiser l'information des médias, d'améliorer, le cas échéant, les relations publiques et d'introduire un controlling. Le Conseil-exécutif a décidé, le 5 décembre, de suivre ces recommandations.

Le Bureau de l'égalité était placé cette année sous le signe du changement. Marie-Louise Barben, qui fut la première cheffe du Bureau de l'égalité, a en effet pris sa retraite après onze ans d'activité. Les deux autres collaboratrices ont également quitté leurs fonctions pour affronter de nouveaux défis professionnels. La nouvelle équipe a pris le relais en juillet. Après une phase de mise au courant, de positionnement et de définition des objectifs, le Bureau de l'égalité fonctionne maintenant à plein régime.

2.2 Rapport des offices

2.2.1 Office des services centraux (OSC)

2.2.1.1 Soutien administratif

Cette nouvelle unité, créée en 2000 à la faveur de mutations internes, donne satisfaction. Outre les travaux pour le compte du chef d'office, elle assure la suppléance du responsable des élections et des votations.

2.2.1.2 Service au public

L'affranchissement à forfait du courrier a été supprimé durant l'exercice, mais ce changement de système n'a suscité aucune difficulté. Les tarifs postaux ayant simultanément augmenté, il faut néanmoins s'attendre à un surcroît de dépenses de quelques dizaines de milliers de francs. Ce ne sont pas moins de 120 000 lettres et 4 000 paquets qui ont été expédiés cette année, soit environ 33 tonnes. La modification des heures d'ouverture des guichets (courte fermeture à midi, ouverture prolongée le jeudi soir) devrait mieux correspondre aux besoins du public.

2.2.1.3 *Centrale cantonale des imprimés et du matériel de bureau (CIMB)*

Le responsable de la CIMB, qui a grandement contribué à la mise sur pied et à la réputation de ce service administratif, a pris sa retraite fin octobre. La personne qui devait assurer sa succession et qui avait été formée à cette fin a hélas démissionné peu de temps après. La Chancellerie d'Etat a alors saisi cette occasion pour repenser l'organisation et les tâches de la CIMB. Cette restructuration et les vacances de poste ont toutefois désécurisé le personnel en place.

On note que les imprimés du canton négligent de plus en plus les principes définis dans l'image graphique du canton. La Chancellerie d'Etat s'efforce, en diffusant des informations ciblées, de souligner l'importance du corporate design.

2.2.1.4 *Finances et informatique*

Les services informatiques se sont concentrés sur l'harmonisation et la fiabilité des postes de travail, en reconfigurant plus d'une centaine. Ce système de maintenance centralisée de l'équipement pose des exigences de plus en plus sévères aux spécialistes: d'une part, l'informatique est en évolution constante et rapide, d'autre part, les besoins varient fortement d'une unité à l'autre. Il faut donc de plus en plus souvent recourir aux services d'une entreprise privée.

2.2.1.5 *Elections et votations*

Des élections complémentaires ont eu lieu cette année: le 4 mars au Conseil des Etats et le 10 juin au Conseil-exécutif. Trois votations fédérales ont été organisées, les 4 mars, 10 juin et 2 décembre.

Ces scrutins se sont tous déroulés sans problème.

Le 12 septembre, le Tribunal fédéral a admis le recours formé contre l'élection du préfet du district de Gessenay, annulant ainsi la décision rendue par le Grand Conseil le 2 avril. En date du 7 novembre, le Conseil-exécutif a par conséquent ordonné une nouvelle élection qui aura lieu le 3 mars 2002.

Les préparatifs de l'élection du Grand Conseil de 2002 ont été entamés dès le mois de mars. Le logiciel WALO, utilisé en particulier par les préfectures, a été complété avec la collaboration de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques. Les conditions sont maintenant réunies pour assurer la publication des listes et des résultats électoraux sur Internet. Les cours de formation et les tests ont eu lieu en novembre et en décembre.

2.2.1.6 *Service du personnel*

Le service du personnel a géré le recrutement de plusieurs personnes durant l'exercice: la responsable, la juriste et la collaboratrice spécialisée du Bureau de l'égalité, les secrétaires de la CFin, de la CG et de la Commission de mise en œuvre NOG – ces trois postes ont en outre fait l'objet d'un reclassement –, la contrôlease de gestion de l'Office des services centraux et deux autres personnes, suite au départ à la retraite de deux collaborateurs de longue date, en janvier et en septembre respectivement.

La responsabilité de la formation commerciale (trois jeunes en apprentissage et deux stagiaires) est désormais confiée au Service du personnel. La Chancellerie d'Etat dispense son propre cycle de formation; les modules suivants ont été proposés cette année: une visite des Archives de l'Etat, deux cours sur l'EAD destinés aux personnes engagées de fraîche date et un cours sur la gestion interne des ressources humaines. En collaboration avec l'Office du personnel, un atelier a été organisé pour les membres de la Conférence

des chefs d'office sur l'annualisation du temps de travail. La responsable du Service du personnel a présenté un exposé sur le thème de l'entretien de recrutement aux membres de la Commission de justice réunis en journée de réflexion. Les sondages du Contrôle des finances sur les heures supplémentaires ont révélé que la charge de travail est de plus en plus à la limite du supportable dans certains secteurs et qu'il est quasiment impossible, pour les personnes concernées, de compenser les heures accumulées.

2.2.1.7 *Administration de l'Hôtel du Gouvernement*

La suppression d'un poste de concierge et la forte fréquentation des locaux de l'Hôtel du Gouvernement créent des problèmes en période de pointe, auxquels on remédie par le recours à un auxiliaire.

L'équipement de plusieurs salles de réunion a été complété (rétro-projecteur, panneau d'affichage, flipchart) et de l'eau minérale est à disposition dans toutes les salles depuis le début de l'exercice. Le local situé derrière le vestiaire du grand hall a été transformé en kitchenette, ce qui permet de servir plus simplement le café pendant les sessions.

2.2.1.8 *Journal du Grand Conseil*

Depuis la session de janvier, le procès-verbal des délibérations est publié sur Internet une semaine au plus après la séance. Il s'agit à ce stade d'une version provisoire. La version définitive est publiée en gros deux semaines après la fin de la session. Comme c'était déjà le cas auparavant, le Journal est envoyé aux membres du Grand Conseil dix jours avant la session. Ce système de la publication sur Internet a contribué à réduire sensiblement le nombre de demandes d'épreuves du Journal. Alors que l'équipe de rédaction est relativement petite, les parlementaires sont rapidement en possession du procès-verbal des délibérations. Pour accélérer encore la publication, il faudrait renforcer les effectifs.

2.2.2 **Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ)**

2.2.2.1 *Représentation des deux langues nationales au sein du personnel cantonal*

Le Service SOS-F (recrutement de personnel francophone) limite ses activités à contrôler périodiquement que les mises au concours des postes de l'administration centrale aient lieu dans les deux langues officielles. Dans la plupart des cas, les consignes de publication dans les deux langues sont respectées. Lorsqu'il a constaté des manquements, le Service SOS-F a rappelé aux services administratifs concernés leurs obligations en la matière.

2.2.2.2 *Traduction*

Le Service central de traduction s'est concentré sur ses tâches ordinaires ainsi que sur la définition des produits, objectifs d'effet et objectifs de prestation NOG.

2.2.2.3 *Terminologie*

Le service a poursuivi l'alimentation et la mise à jour de LINGUA-PC, notamment pour ce qui est de la terminologie liée au calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières. Les demandes ponctuelles («SOS Terminologie») concernant la nouvelle gestion publique (NOG 2000) sont de plus en plus nombreuses. La cheffe

du SCTerm est membre de plusieurs groupes de travail en relation avec NOG 2000, ce qui prend une partie considérable de son temps.

La cheffe du SCTerm a participé aux réunions du *Rat für deutschsprachige Terminologie* (avril, novembre) et à la rencontre annuelle organisée par le groupe *CompuTerm* (octobre). En avril et en octobre, la cheffe du SCTerm et le chef de l'OSLJ ont rencontré leurs homologues des cantons de Fribourg, des Grisons, du Valais ainsi que de la Confédération.

2.2.2.4 Service juridique

L'accent a été mis sur les préparatifs de la mise en œuvre de NOG 2000: participation aux projets «Législation NOG» et «Instruments de planification», examen de questions juridiques en rapport avec la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), définition des produits, des groupes de produit, des objectifs d'effet et des objectifs de prestation. Le Service juridique s'est également beaucoup investi dans le cadre des projets de nouveau plan directeur et de réduction du nombre de députés (Grand Conseil de 160 membres et réforme électorale). La mise à jour du Recueil systématique des lois bernoises (RSB) au printemps 2001 a exigé de gros efforts en raison de la grande masse de nouveaux textes législatifs, dans le domaine fiscal en particulier. Les travaux d'élaboration du programme gouvernemental de législature 2002–2006 ont débuté en fin d'année.

2.2.2.5 Participation politique

Dans son activité au service de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes, l'OSLJ a poursuivi les travaux relatifs à un projet de loi avec un rapport sur le futur statut du Jura bernois et il a dirigé une organisation de projet impliquant toutes les Directions dans le projet. Il a préparé les prises de position gouvernementales relatives à la résolution n° 44 de l'Assemblée interjurassienne. Il a pu achever les travaux relatifs au partage des biens dû au transfert de Vellerat.

Après l'exécution du mandat gouvernemental relatif à l'autonomisation progressive, le Conseil régional s'est concentré sur son activité habituelle et a pris position sur de nombreux dossiers. Comme chaque année, il a tenu de nombreuses séances (séances plénières: 10; séances du Bureau: 11; comité de pilotage du mandat: 3; conférences de presse: 7; commissions et délégations: 59).

2.2.2.6 Relations extérieures

La coopération intercantonale s'est exercée principalement dans le domaine de la préparation et du suivi des séances de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Cet organe a par ailleurs participé à de nombreuses procédures de consultation.

Le soutien fourni à la Députation bernoise aux Chambres fédérales s'est encore renforcé, un service qu'apprécient les parlementaires. Le canton de Berne peut en effet ainsi livrer à sa représentation au parlement fédéral des informations ciblées sur les affaires qui revêtent de l'importance pour le canton.

Au chapitre de la Communauté de travail du Jura, l'accent a été mis sur la transformation de l'institution. Celle-ci s'appellera désormais la Conférence Transjurassienne. La délégation française, qui comprenait auparavant le président du Conseil régional de Franche-Comté, sera renforcée par le préfet de région, autrement dit par un représentant de l'Etat central. La délégation suisse reste constituée des cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud. Autres dossiers importants à l'ordre du jour de la CTJ: activités diverses dans le cadre de l'agritourisme, lobbying pour le maintien de la ligne TGV Berne–Neuchâtel–Pontarlier–Paris.

Au chapitre des relations avec l'étranger, il faut signaler l'accueil de stagiaires qu'il a fallu encadrer. Comme l'an dernier, deux stagiaires d'Europe de l'Est, une Polonaise et un Croate, ont passé deux semaines au Service des relations extérieures, dans le cadre du programme CENTURIO de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Ils ont ainsi pu se familiariser avec notre système politique et administratif.

Le Service des relations extérieures a accueilli deux autres stagiaires, en provenance de la haute école spécialisée de droit et d'administration de Berlin. Pendant les trois mois qu'a duré leur séjour, les deux jeunes femmes sont passées par plusieurs services, y restant chaque fois une ou deux semaines, pour découvrir l'administration et ses méthodes de travail.

Au chapitre de l'intégration européenne enfin, le Service s'est concentré sur la mise en œuvre des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Mais l'entrée en vigueur des accords ayant une nouvelle fois été retardée – elle est maintenant prévue pour le printemps 2002 –, il a déjà été possible d'entamer les travaux en vue de la signature de nouveaux accords sectoriels. Plusieurs procédures de consultation lancées par la Confédération et coordonnées par la CdC ont permis au canton de Berne d'exprimer son point de vue au sujet des nouveaux mandats de négociation, dans les domaines notamment de l'entraide judiciaire et policière (accords de Schengen et de Dublin), de la fiscalité de l'épargne, de la fraude douanière, des services, de la statistique, de l'éducation et de la formation.

2.2.2.7 Bibliothèque centrale

Le catalogage des ouvrages du Centre de documentation du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme sera terminé en janvier 2002.

2.2.3 Archives de l'Etat (AEB)

2.2.3.1 Relations publiques

Le versement des précieuses archives de la société Zbinden Film AG s'est achevé à l'automne. 115 titres, représentant le travail accompli par cette entreprise bernoise de 1928 à 1990, sont maintenant entreposés dans la salle climatisée destinée aux archives filmiques et photographiques. Un montage des grandes œuvres de Charles Zbinden et certaines de ses créations originales ont été présentés du 29 novembre au 1^{er} décembre, sous le titre «75 Jahre Filmgeschichte. Querschnitt aus dem Archiv der Zbinden Film AG», avec la collaboration du Musée des beaux-arts de Berne et du propriétaire actuel de la société Zbinden Film AG.

Cette année encore, les Archives de l'Etat ont organisé de nombreuses visites guidées pour un public spécifique: classes d'école, jeunes en formation, particuliers, délégations officielles. Malgré les embarras causés par les travaux d'agrandissement de janvier à juillet, les 36 visites guidées (année précédente: 41) ont permis à 750 personnes, réparties parfois en deux ou plusieurs groupes, de découvrir les Archives de l'Etat.

Le site Internet gagne de plus en plus la faveur du public, surtout en ce qui concerne les recherches généalogiques et héraldiques.

2.2.3.2 Classement, description et communication

316 mètres linéaires de documents sont venus s'ajouter aux fonds des Archives de l'Etat, une croissance qui se situe dans la moyenne, contrairement à l'exercice précédent (440). 255 mètres linéaires (390) proviennent des services de l'administration cantonale. Parmi ces nouvelles acquisitions, les dossiers de l'Office des

transports publics, qui illustrent la politique bernoise des transports menée entre 1880 et 1990, méritent une mention particulière.

De nouveaux progrès, modestes, ont été enregistrés dans le versement des registres paroissiaux: la commune de Melchnau a remis ses registres de baptêmes, de mariages et de sépultures. Les Archives de l'Etat sont décidées à ne pas relâcher leurs efforts; avec le concours de la Direction responsable, celle de la police et des affaires militaires, elles poursuivront leurs entretiens avec les communes qui rechignent encore et toujours à se plier à la motion Meinen de 1979.

La fréquentation de la salle de lecture ne faillit pas à la tradition et enregistre une nouvelle progression: 5796 visiteurs et visiteuses (5631) ont eu recours aux services des Archives de l'Etat. La proportion des universitaires reste élevée, ce qui est réjouissant. Les fonds des Archives de l'Etat ont ainsi été consultés pour la rédaction de 29 thèses, 22 mémoires de licence et 25 travaux de séminaire. La généalogie continue de passionner le public, comme en témoignent les chiffres des communications de registres paroissiaux, comparables à ceux des exercices précédents.

Le raccordement de la bibliothèque au système ALEPH a permis d'établir une communication directe avec la Bibliothèque municipale et universitaire et avec les principaux instituts universitaires.

2.2.3.3 Protection des biens culturels

Comme le veut ce qui est presque devenu une tradition, les Archives de l'Etat ont accueilli plusieurs cours cantonaux et nationaux de protection des biens culturels. L'attention des participants et des participantes s'est focalisée comme tous les ans sur le traitement des archives et l'équipement de l'atelier de restauration, ainsi que, cette année, sur le nouveau dispositif de protection contre l'incendie fonctionnant à l'azote. A l'initiative des responsables du futur musée Paul Klee, une séance de coordination a réuni en décembre toutes les institutions gérant un atelier de restauration sur la place de Berne. Les Archives de l'Etat n'ont pas manqué de signaler leur volonté de coopération.

Des progrès réjouissants ont été accomplis dans le domaine de la conservation des photos: un système d'imagerie documentaire a été installé pour classer et décrire les fonds photographiques, toujours plus volumineux. Le projet de conservation des photographies de l'éditeur de cartes postales Deyhle a été mené à terme. Grâce au soutien financier de la Banque Valiant, la dernière partie des vues anciennes représentant le canton de Berne a pu être transférée sur des supports durables.

Le projet de longue haleine visant la conservation des cartes et des plans progresse selon le calendrier, même si l'avancement a été moins rapide que les années passées du fait des travaux de construction.

2.2.4 Office d'information (OI)

2.2.4.1 Généralités

La consolidation et l'évaluation de la première phase du projet «Nouvelle conception de la politique gouvernementale en matière de communication» ont constitué la priorité stratégique de l'exercice. Les collaborateurs et collaboratrices de l'OI ont dû retrouver leurs marques dans un office réorganisé, avec de nouvelles compétences et parfois aussi de nouvelles tâches. La définition des nouvelles procédures de travail a accompagné cette réorganisation. La poursuite du projet pilote NOG (quatrième année d'expérimentation), le travail exigeant d'information des médias, l'intensification des tâches liées au contenu et à la conception du site Internet cantonal ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle conception en matière de communication interne ont été les autres points forts de l'activité de l'OI.

2.2.4.2 Information externe

La mise en œuvre de la nouvelle conception de la politique gouvernementale en matière de communication a renforcé, à l'OI, la rédaction et Internet. Dans les domaines de l'information et des relations publiques, l'OI est ainsi mieux préparé aux enjeux de notre ère de la communication.

2.2.4.2.1 Médias

Le temps consacré aux activités de conseil a été relativement important tandis que les travaux courants d'information ont, une fois de plus, exigé beaucoup de souplesse et de disponibilité de la part des collaborateurs et collaboratrices de l'OI. Le nombre de personnes affectées aux activités médias ainsi que l'importance prise par Internet dans la diffusion de l'information ont incité l'OI à apporter un soin particulier aux procédures internes destinées à assurer le bon déroulement du travail. Durant l'année sous revue, l'OI a engagé l'essentiel de ses ressources dans la planification, la préparation et la mise en œuvre de 101 conférences de presse ainsi que dans la rédaction et la traduction de 585 communiqués de presse totalisant 697 pages. La plupart de ceux-ci ont été envoyés aux abonnés (130 de langue allemande, 82 de langue française) par télécopie et courrier électronique; seule la documentation des conférences de presse est encore envoyée par courrier postal; cependant un nombre toujours plus grand de documents sont mis à la disposition de la clientèle sur Internet.

2.2.4.2.2 Relations publiques

A l'ère de la cyberadministration et en termes de relations publiques, Internet devient une source d'information toujours plus importante. L'offre de prestations n'a cessé de croître et a été régulièrement mise à jour. Après d'importants préparatifs, le nouveau portail cantonal a pu être mis en ligne en novembre. Il améliore considérablement la recherche thématique dans l'offre de prestations du canton sur Internet. L'OI a, par ailleurs, conseillé l'administration cantonale et le Grand Conseil en ce qui concerne la conception, le contenu et la présentation des pages Internet. Des préparatifs ont été réalisés pour les élections au Grand Conseil et au Conseil-exécutif d'avril 2002, de telle sorte que le public devrait bénéficier d'une offre améliorée sur le Web.

L'actualisation de la brochure sur le Conseil-exécutif et le nouveau dépliant sur l'Hôtel du gouvernement ont permis de compléter et de mettre à jour la série de publications. L'OI a aussi entrepris d'élaborer une nouvelle brochure et une production audiovisuelle sur l'Hôtel du gouvernement comme centre politique du canton ainsi qu'une nouvelle version du dépliant «Le canton de Berne en bref».

Les conseils en matière de communication et la refonte des outils de communication dans les situations extraordinaires complètent les prestations de l'OI dans ce domaine. Un guide de la communication de crise a ainsi été élaboré pour les organes de conduite des communes et des districts. Il leur sera remis au premier trimestre 2002.

2.2.4.3 Information interne

En février, le Conseil-exécutif a pris connaissance de la nouvelle conception de la communication interne. La mise en œuvre des mesures prévues par ce programme a été entreprise durant l'année sous revue. La refonte complète du magazine du personnel «BE-info» a apporté la première pierre à l'amélioration de la communication interne. Depuis le début de 2001, la fréquence de parution de «BE-info», dont la présentation se veut nouvelle et

attrayante, est passée de quatre à six fois par an. La feuille d'information rapide «BE-info: Flash», qui a paru à deux reprises, a, pour la première fois, aussi été envoyée par courrier électronique. L'OI a également créé la lettre d'information «info.ai» (deux éditions). Expédiée à plus de 400 personnes dans l'administration cantonale, elle permet à l'OI d'informer sa clientèle interne de ses prestations et des règles du jeu de la communication. Les travaux préparatoires de mise en place d'un portail Intranet pour l'ensemble de l'administration cantonale n'ont pu commencer qu'à la fin de l'exercice, faute de capacités suffisantes.

S'agissant de la revue de presse, l'OI a étudié les possibilités offertes par les nouvelles technologies. L'expérience réalisée avec un service de sélection électronique des articles de presse a été globalement positive. L'entreprise concernée devra cependant cesser ses activités à l'été 2002, suite à un arrêt de la Cour suprême. La revue de presse hebdomadaire «BE-reflets» conservera donc sa forme actuelle pour le moment. En 2001, les 48 numéros de «BE-reflets» ont été expédiés à 382 abonnés. Au total, l'OI a élaboré 77 revues de presse spéciales pour faire suite aux conférences de presse.

2.2.5 **Secrétariat du parlement (SP)**

Se reporter à la partie C, Rapports spéciaux.

2.2.6 **Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)**

2.2.6.1 *Généralités*

La responsable du BEFH, Marie-Louise Barben, a pris sa retraite fin février. Les deux autres collaboratrices, Sabina Maeder et Marianne Schwander, ont également quitté leurs fonctions après de longues années d'activité. En juillet, les trois postes devenus vacants étaient de nouveau pourvus. Le projet PARTE et la rédaction du rapport sur la situation des migrantes dans le canton de Berne étaient bouclés à la fin du premier semestre. Le BEFH étant resté inoccupé pendant plusieurs mois et la nouvelle équipe ayant dû, dans un premier temps, se mettre au courant, la mise en œuvre des projets de longue haleine a dans certains cas pris plus de temps que prévu. Mais, dès janvier 2002, le BEFH était de nouveau en mesure de fournir l'intégralité de ses services aussi bien à l'administration qu'au public.

Publications: Les migrantes dans le canton de Berne (rapport et résumé); bulletin n° 18: Un bilan et de belles perspectives; projet PARTE Temps partagé – temps retrouvé: L'égalité sans peine – les enseignements du projet PARTE; Transparence n° 6 – Données statistiques sur l'égalité dans l'administration cantonale.

2.2.6.2 *Activités particulières*

Le Conseil-exécutif a pris acte du rapport «Les migrantes dans le canton de Berne» et chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat de mettre les recommandations en œuvre dans la mesure de leurs moyens. Un groupe de travail, placé sous la houlette de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, a ensuite été désigné pour rédiger le profil d'un futur bureau de l'intégration et pour en esquisser les structures. Le BEFH participe aux travaux.

Suite à la parution du premier rapport intermédiaire du Projet d'intervention bernois contre la violence domestique, le Conseil-exécutif a chargé l'organisation cantonale de projet de préparer des mesures, actuellement en cours de mise en œuvre. Celles s'inscrivant dans la première étape du projet ont pu être réalisées sur la base du droit en vigueur et sans mobilisation de ressources financières supplémentaires.

Le projet PARTE s'est achevé par la publication de la brochure «L'égalité sans peine (les enseignements du projet PARTE)».

Le BEFH s'est investi en faveur d'une mise en œuvre de l'arrêté 2 sur les places d'apprentissage conforme aux impératifs de l'égalité, au sein du groupe tripartite de l'Office cantonal de la formation professionnelle. C'est de concert avec l'Office de la formation professionnelle qu'il a mené le projet «Netzwerk Chancengleichheit». Il a par ailleurs lancé la Journée des filles, un des projets de 16+ (projet des places d'apprentissage mené par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et financé essentiellement par la Confédération). Cette journée d'action donne aux pères la possibilité d'amener leurs filles sur leur lieu de travail pour leur permettre ainsi de se faire une idée des réalités professionnelles.

Conformément à la résolution 45 de l'Assemblée interjurassienne, des possibilités ont été recherchées avec le Bureau de l'égalité du canton du Jura en vue de la mise en place d'une institution commune dans le Jura bernois. Le BEFH a par ailleurs renforcé sa présence dans la région francophone du canton en s'associant au projet Interreg «Forum Femmes: Egalité sans frontières».

Les directives de 1995 sur l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes dans l'administration du canton de Berne devant être remaniées, le BEFH a rencontré les responsables des Directions dans un double objectif: premièrement, dresser le bilan de la mise en œuvre et, deuxièmement, sonder les besoins s'agissant de la rédaction de nouvelles bases et de la mise au point de nouveaux instruments susceptibles de favoriser un traitement efficace de la thématique de l'égalité. L'évaluation des données statistiques (Transparence) a en effet révélé cette année qu'entre 1995 et 2000, la représentation féminine au sein de l'administration centrale a progressé de 4,7 pour cent en tout pour atteindre 39,3 pour cent. Si cette tendance se maintient, la parité sera atteinte dans l'administration centrale en 2012. Mais il faudra attendre 2094 pour que l'égalité des sexes soit réalisée dans les classes de traitement 24 à 30.

Le BEFH a participé aux ateliers de formation des cadres proposés par la direction générale du projet NOG 2000 aux Directions de la première étape et aux entretiens de préparation avec les Directions de la seconde étape. But recherché: intégrer la perspective de l'égalité à la mise en œuvre à un stade aussi précoce que possible et créer un réflexe de l'égalité.

2.2.6.3 *Commission cantonale de l'égalité*

La commission a publié en décembre un rapport intitulé «Silence brisé? Ne nous arrêtons pas à mi-chemin!», dans lequel elle dresse pour la deuxième fois le bilan du rapport de 1992 sur la violence. Ces dernières années, de grands progrès ont été accomplis dans la lutte contre la violence domestique, mais il reste encore beaucoup à faire. Le rapport identifie divers problèmes, notamment le manque d'infrastructures proposées aux régions rurales périphériques ainsi qu'à certaines catégories de femmes (handicapées, toxicomanes, prostituées, etc.), le déficit de formation des catégories professionnelles confrontées au phénomène, la situation de précarité dans laquelle vivent les migrantes sans droit de séjour autonome et les lacunes de la recherche fondamentale sur la violence domestique.

La commission est parvenue à convaincre l'Union patronale bernoise de transférer le projet PARTE dans le secteur privé. Les contacts pris avec la *Berner Gesellschaft für Personalmanagement* ont en outre débouché sur l'organisation, en octobre, d'une manifestation consacrée au temps partiel parmi les cadres. Dans la perspective des élections cantonales de 2002, la commission prépare par ailleurs deux manifestations qui auront lieu dans le Jura bernois et dans l'Oberland. La formation n'est pas négligée par la commission, puisqu'une plate-forme est en préparation. Enfin, la commission est représentée dans le groupe de travail chargé de définir le profil du bureau de l'intégration. S'agissant des procé-

dures de consultation, la commission a pris position sur la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), sur la modification de la loi sur le Grand Conseil et sur celle de l'ordonnance sur les écoles de maturité.

2.3 Ressources humaines

2.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2001

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Office des services centraux ¹	23	14	20,00	10,70	30,70
Office des services linguistiques et juridiques ²	8	11	7,20	7,30	14,50
Archives de l'Etat	10	6	10,00	3,20	13,20
Secrétariat du parlement	3	4	2,10	2,90	5,00
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	–	2	–	1,40	1,40
Total intermédiaire I	44	37	39,30	25,50	64,80

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Conseil-exécutif	4	3	4,00	3,00	7,00
Office d'information (NOG)	7	5	6,00	3,70	9,70
Total intermédiaire II	11	8	10,00	6,70	16,70
Total intermédiaire I	44	37	39,30	25,50	64,80
Total au 31. 12. 2000 (avec le Conseil-exécutif)	55	45	49,30	32,20	81,50
Total au 31. 12. 2000 (sans le Conseil-exécutif)	51	42	45,30	29,20	74,50
Comparaison avec l'exercice précédent	52	39	48,10	27,00	75,10

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

² Y compris le secrétariat du Conseil régional.

Tableau 2: Gestion des postes 2001

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve ¹
Office des services centraux ²	2987,92	2797,50	190,42
Office des services linguistiques et juridiques ³	1674,84	1669,20	5,64
Archives de l'Etat	1236,00	1212,89	23,12
Secrétariat du parlement	603,60 ⁴	593,10	10,49
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	184,80 ⁴	224,47	– 39,67
Total intermédiaire	6687,16	6497,16	190,00
Office d'information (NOG)	921,07	926,54	– 5,47
CHA réserve de points du CE, transit			
Total Chancellerie d'Etat au 31. 12. 2001	7608,23	7423,70	284,13

¹ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

² Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

³ Y compris le secrétariat du Conseil régional.

⁴ Sans les points de réserve du Conseil-exécutif.

2.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Barbara Ruf a repris la direction du Bureau de l'égalité le 1^{er} juillet.

2.3.3 Formation

Les 20, 21 et 22 août, l'OSLJ a organisé le 5^e séminaire de recyclage auquel ont participé 28 traducteurs et traductrices-terminologues de l'administration cantonale et le chef de l'OSLJ. Le séminaire a eu lieu au Château de Hünigen. Le programme prévoyait des communications sur les cultures francophone et germanophone, le serveur langagier, l'assurance qualité, la traduction juridique, les écoles dans le canton de Berne, l'Europe sur l'Internet, la comptabilité avant et après NOG 2000 et la situation actuelle dans le Jura bernois. Le séminaire a été l'occasion de réunir l'ensemble des traducteurs et traductrices-terminologues du canton. Il leur a aussi permis de confronter leurs expériences.

L'OI a organisé trois cours en collaboration avec l'Office du personnel sur les relations avec les journalistes de la télévision, avec les journalistes de la radio et avec les médias, ce dernier cours, dispensé sur plusieurs jours, étant destiné aux cadres francophones.

2.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Du fait du renouvellement du personnel du BEFH, la mise en œuvre des directives a pris du retard au premier semestre. Le groupe de travail Egalité des chances s'est ensuite réuni à deux reprises et a relancé les travaux conformément au calendrier.

2.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation

D'après la conception de la planification politique générale, c'est pour l'essentiel dans le rapport de gestion qu'il est rendu compte de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législation. Le rapport de gestion de 2001 fait donc office de rapport de mise en œuvre, tel qu'il est normalement publié en fin de législature. L'introduction du programme gouvernemental de législature 2003–2006 rendra également compte brièvement de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législation 1999–2002, et ce, à titre de base du nouveau programme.

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/ Mise en œuvre
801.1 Accorder progressivement plus d'autonomie au Jura bernois.			L'objectif devait permettre d'avancer progressivement en direction du but final: la mise en place d'un statut particulier. Les réflexions faites en cours de période ont montré que le moment était venu d'atteindre le but final. Les démarches ont été entreprises dans ce sens.
801.1.1 Approfondir la réflexion au sein du Conseil régional.	1	27.09. 2000	Le Conseil régional a procédé à une réflexion approfondie. Le rapport qui en est résulté a conduit au changement d'objectif.

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/ Mise en œuvre
801.1.2 Modifier la loi sur la participation politique.	1	2001	La décision de passer sans délai à la mise en place d'un statut particulier nécessite la préparation d'une nouvelle loi, qui remplacera celle sur la participation politique. Les travaux étaient en cours à la fin 2001 et le Conseil-exécutif a soumis ses propositions au Conseil régional à la fin février 2002, pour avis.

2.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2001

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
2.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation – Loi sur la participation politique (Modification)	0	
2.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats – Réduction du nombre de membres du Grand Conseil à 160	7	
2.5.3 Législation d'application du droit fédéral	–	
2.5.4 Autres projets	–	
0 = les travaux n'ont pas encore débuté 1 = en cours d'élaboration 2 = en procédure de consultation 3 = adopté par le Conseil-exécutif 4 = préavisé par la commission 5 = adopté par le Grand Conseil 6 = le délai référendaire n'est pas encore échu 7 = en attente de la votation populaire 8 = renvoyé		

2.6 Projets informatiques (aperçu)

Etat au 31 décembre 2001

Service Projet/Application	Investissement ¹ milliers de fr.	Total des coûts de production ² milliers de fr.	Coûts de production ² durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
Pas de projet				

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements

² Le compte suivant est concerné:

a compte 3158 (maintenance/réparation/entretien de l'équipement informatique)

b compte 3188 (prestations informatiques de tiers)

2.7 Contrôle des résultats des subventions cantonales

La Chancellerie d'Etat n'a procédé à aucune analyse, ni sommaire ni détaillée.

2.8 Autres projets importants (aperçu)

–

2.9 Interventions parlementaires (motions et postulats)

2.9.1 Classement de motions et de postulats

2.9.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Grand Conseil

Motion 111/98 Koch, Laupen, du 8 juin 1998: Outils modernes pour le parlement (adoptée sous forme de postulat le 18.1.1999).

Cette motion a été exécutée dans le cadre du projet de loi sur le pilotage des finances et des prestations qui a été transmis au Grand Conseil en 2001 (première lecture en janvier 2002).

Médias

Motion 133/2000 Widmer, Wanzwil, du 5 juin 2000: Maintien de la division Information de Radio DRS à Berne (les points 1 et 2 ont été adoptés, le point 3 a été retiré le 4.9.2000).

Le Conseil-exécutif a exercé son influence à tous les niveaux, en coordination avec les cantons voisins et la ville de Berne, pour obtenir le maintien de la division Information de Radio DRS à Berne. Il a donc pris acte avec satisfaction de la décision du comité du Conseil régional de la «SRG idée suisse Deutschschweiz», du 3 septembre. Cette décision implique en effet non seulement que l'objectif est atteint, mais aussi qu'un nouveau studio sera construit à Berne.

Egalité des droits entre hommes et femmes

Motion 056/96 Gurtner, Berne, du 23 janvier 1996: Immigrantes (adoptée sous forme de postulat le 2.9.1996; prolongation de délai jusqu'en 2000 accordée le 16.11.1998).

L'étude demandée par la motion a été publiée en février. Le Conseil-exécutif s'est appuyé sur elle pour donner le mandat à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'établir le profil d'un bureau de l'intégration et de la coordination. Ce groupe de travail a entrepris ses travaux en septembre.

Feuilles officielles

Postulat 064/95 Hofer, Bienne, du 13 mars 1995: Feuille officielle: réduction des publications (la lettre b a été rejetée; les lettres a et c ont été adoptées le 4.9.1995; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 17.11.1997).

Lettre a: depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les communes le 1^{er} janvier 1999 (abrogation de l'obligation de publier les assemblées communales dans la feuille officielle), le postulat est exécuté sur ce point. Lettre c: une analyse de documents choisis, rédigés en allemand aussi bien qu'en français et émanant de l'administration, montre que la rédaction épiciène est de plus en plus pratiquée. Celle-ci est par ailleurs exigée en ce qui concerne les actes législatifs (cf. Directives du canton de Berne sur la procédure législative, module 4, chiffre 2). Son utilisation est de plus facilitée par la consultation du «Leitfaden zur sprachlichen Gleichbehandlung im Deutschen» publié par la Chancellerie fédérale et du fascicule «Ecrire les genres, Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épiciène» édité en juin 2001 par le Service cantonal genevois pour la promotion de l'égalité et par la Conférence latine des délégués à l'égalité. Le postulat est donc aussi exécuté sur ce point.

2.9.2 Exécution de motions et de postulats

2.9.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

Elections et votations

Motion 091/2000 Bolli Jost, Berne, du 3 avril 2000: E-voting (adoptée sous forme de postulat le 4.9.2000).

Un groupe de travail «E-voting», présidé par Madame Murali Müller, vice-chancellerie de la Confédération, est actuellement en activité. Il s'occupe intensément des problèmes liés au vote électronique et élabore de premières esquisses de solutions qu'il présentera au Conseil fédéral pour décision. L'administration cantonale participe activement aux travaux de ce groupe.

Motion 227/2000 Barth, Bienne, du 22 novembre 2000: Octroi du droit de vote actif aux personnes d'origine étrangère (adoptée sous forme de postulat le 2.4.2001).

Les travaux d'exécution sont en cours.

Législation

Motion 123/2001 Streiff-Feller, Oberwangen, du 7 juin 2001: Accroissement de l'efficacité de la procédure législative (les points 1 à 3 ont été retirés; les points 4 à 6 ont été rejetés; les points 7 et 8 ont été adoptés sous forme de postulat le 22.11.2001).

Les travaux d'exécution seront entrepris dès le début 2002.

Médias

Postulat 232/98 Wyss, Berne, du 21 novembre 1998: Le Grand Conseil aux yeux des classes des écoles (adopté le 26.4.1999).

Le groupe de travail «offenes Rathaus» a inclus dans ses activités les thèmes soulevés dans le postulat. La conception générale qu'il a présentée devait être mise en œuvre en 2001. Elle ne le sera cependant qu'en 2002, car elle a dû être réexaminée du point de vue de la sécurité après le drame de Zoug.

Bilinguisme

Motion 206/2000 Lörtscher, Bienne, du 20 novembre 2000: Forum du bilinguisme (adoptée sous forme de postulat le 29.1.2001).

Cette intervention parlementaire sera exécutée en relation avec l'examen du cas particulier du district de Bienne dans le cadre de la préparation d'une loi sur le statut particulier du Jura bernois. Le Conseil-exécutif fera connaître ses intentions à ce sujet en hiver 2001/2002 et le projet de loi devrait être soumis au Grand Conseil à la fin 2002.

2.9.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

—

2.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Grand Conseil

Postulat 227/96 Reber (Commission des finances), du 2 septembre 1996: Pour l'indépendance du Secrétariat du parlement (adopté le 4.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 16.11.1998).

Motion 251/96 Seiler, Bönigen, du 4 novembre 1996: Abonnement général (adoptée le 28.4.1997; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Postulat 113/97 Voiblet, Reconvilier, du 18 juin 1997: Absence prolongée des Romands à la présidence du Grand Conseil (le point 1 a été retiré; le point 2 a été adopté le 19.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 130/97 Pauli, Nidau, du 1^{er} septembre 1997: Pour plus de transparence dans les messages destinés au peuple (le point 1 a été adopté; le point 2 a été rejeté le 19.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 223/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Motivation de l'urgence des interventions parlementaires (adoptée le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 224/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Traitement urgent des interventions déposées par les commissions (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 231/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Amélioration de la présentation des documents (adoptée le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 232/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Registre des intérêts (adoptée le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 227/98 Hayoz-Wolf, Herrenschandlen, du 19 novembre 1998: Faut-il supprimer l'heure des questions? (adoptée sous forme de postulat le 21.6.1999).

Motion 200/99 Neuenschwander, Rüfenacht, du 9 septembre 1999: Renforcement du rôle du Grand Conseil dans le domaine des relations extérieures (adoptée le 30.1.2000).

Ces objets sont traités dans la cadre d'une révision partielle de la législation parlementaire. Le Bureau du Grand Conseil a préparé un projet, mais il l'a mis en suspens dans le but de le joindre au projet en travail auprès de la Commission de mise en œuvre NOG. Les deux projets regroupés seront soumis au Grand Conseil en 2002.

Jura bernois

Postulat 269/92 Houriet, Courtelary, du 10 décembre 1992: Bilinguisme (adopté le 23.6.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

Postulat 110/93 Graf, Moutier, du 10 mai 1993: Renforcement du rôle de la Délégation pour les affaires jurassiennes (adopté le 2.11.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

Postulat 216/93 Verdon, La Neuveville, du 16 septembre 1993: Mesures visant à garantir une information professionnelle, crédible et axée sur la réalité des faits au sujet des Bernois francophones et de leurs régions (adopté le 16.3.1994; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 4.11.1996).

Motion 124/94 Aellen, Tavannes, du 5 septembre 1994: Préparer dès maintenant l'autonomie progressive des districts francophones (le point 1 a été adopté et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 17.1.1995).

Motion 172/96 Lecomte, Diesse, du 17 juin 1996: Non au démantèlement de l'administration décentralisée dans le Jura bernois (adoptée le 7.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 2000 accordée le 16.11.1998).

Ces interventions parlementaires seront exécutées dans le cadre de la préparation d'une loi sur le statut particulier du Jura bernois. Le Conseil-exécutif fera connaître ses intentions à ce sujet en hiver 2001/2002 et le projet de loi devrait être soumis au Grand Conseil à la fin 2002.

2.10

**Initiatives populaires –
état de traitement (aperçu)**

Berne, février 2002

Le chancelier: *Nuspliger*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 20 mars 2002

Titre (initiatives)	Début de la collecte des signatures	Aboutisse- ment	Remarques
Initiative populaire en vue de l'abrogation de la chasse dans le canton de Berne	1. 12. 2001		

